



Commune de Lattes

Centre Communal  
d'Action Sociale

## NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 A L'ATTENTION DES CITOYENS

### Rappel réglementaire.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**Cette note est disponible sur le site internet de la commune.**

## INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services du CCAS.

En 2020, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 4 709 673,47 € et les dépenses de fonctionnement à 4 599 489,31 €, soit un excédent de 110 184,16 €.

Le résultat de fonctionnement reporté atteignant 630 583,06 €, la section de fonctionnement affiche un excédent global de 740 767,22 €.

#### A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent les charges de personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les autres charges de gestion courante, les prestations de services, les subventions octroyées, les charges financières et les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les dépenses de fonctionnement 2020 se sont élevées à 4 599 489,31 € contre 4 016 839,10 € pour l'année 2019, soit une augmentation de 14,5 %.

#### LE GOÛTER DES AÎNÉS

En 2020, le coût du goûter des aînés s'est établi à 20 068,70 € contre 19 596,53 € en 2019, soit une augmentation de 2,4 %. La formule initiée depuis 2018 (recours à un traiteur pour la mise des tables, le service et la fourniture des mets et boissons), très appréciée par les personnes âgées, a été reconduite.

#### L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Le CCAS intervient sur l'attribution d'aides facultatives en complément des dispositifs légaux et réglementaires. Ces aides sont destinées aux familles lattoises en difficultés. Elles sont octroyées sur examen de la situation sociale du demandeur.

En 2020, des aides financières facultatives ont été attribuées à hauteur de 16 467,71 € dans plusieurs domaines (logement, énergie, assurances, obsèques...). Ces aides ont concerné 47 familles.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, 95 familles ont eu accès à l'épicerie sociale, soit 147 personnes. Parmi ces familles, 22 ont eu accès aux paniers d'épicerie entre le mois de novembre et la fin du mois de décembre 2020.

La participation à la banque alimentaire s'est élevée à 3 060,23 €. Le coût des marchandises achetées en complément s'est, quant à lui, élevé à 3 701,27 €.

## LE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES LIBELULES EN ANNÉE PLEINE

Les Libellules ont ouvert leurs portes au public le 29 août 2019, avec 76 places d'accueil. En prenant en compte la fermeture des Colibris et des Flamants, ce sont 37 nouvelles places qui sont proposées aux familles lattoises depuis lors.

Le budget de fonctionnement de la structure s'est élevé à 1 365 205,93 € pour l'année 2020. Les charges de personnel représentent 87,6 % de ce montant, soit 1 195 737,46 €.

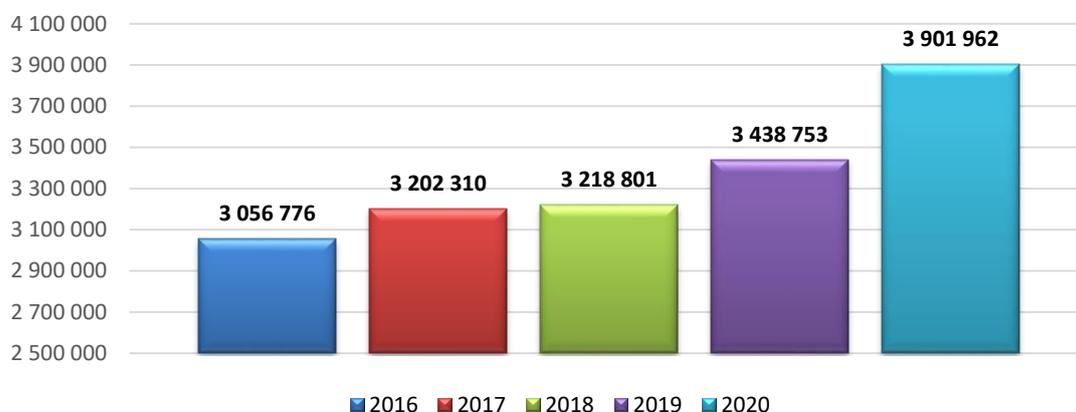
## LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Les charges de personnel et frais assimilés constituent le principal poste de dépenses. En effet, elles représentent 85,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Entre 2019 et 2020, une augmentation de 13,5% a été constatée. Celle-ci s'explique par :

- Le glissement vieillesse-technicité (GVT) qui correspond à l'évolution de la masse salariale par les avancements automatiques sur les grilles indiciaires et les changements de grade ou de cadre d'emplois par l'intermédiaire des concours et des promotions internes,
- La revalorisation annuelle du Smic,
- La poursuite de la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (revalorisations indiciaires),
- Le fonctionnement en année pleine du multi-accueil « Les Libellules » et de la lingerie centrale.

### EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 2016 -2020



## B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes provenant des dotations et subventions versées et des prestations fournies à la population (crèches, épicerie sociale...).

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à 4 709 673,47 € contre 4 241 821,36 € pour l'année 2019, soit une augmentation de 11 %.

### UNE SUBVENTION MUNICIPALE À HAUTEUR DE 1 625 000 €

En 2020, la subvention municipale s'est élevée à 1 625 000 € car le CCAS n'a pas sollicité le versement du dernier acompte de subvention (325 000 €) étant donné que :

- La caisse d'allocations familiales (CAF) a versé une aide exceptionnelle, à hauteur de 390 550,80 €, pour compenser la perte de recettes due à la baisse d'activité des crèches, à la fois pour 2020 (participations familiales) et pour 2021 (solde de PSU pour l'activité 2020 peu élevé, voire négatif),
- Les recettes en provenance du CEJ se sont avérées plus importantes que prévu (+ 64 610 €),
- Les charges de personnel ont été minorées d'environ 168 000 € par rapport aux prévisions, en raison de la crise sanitaire.

### ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Subvention municipale	1 550 000	1 550 000	1 550 000	1 725 000	1 625 000

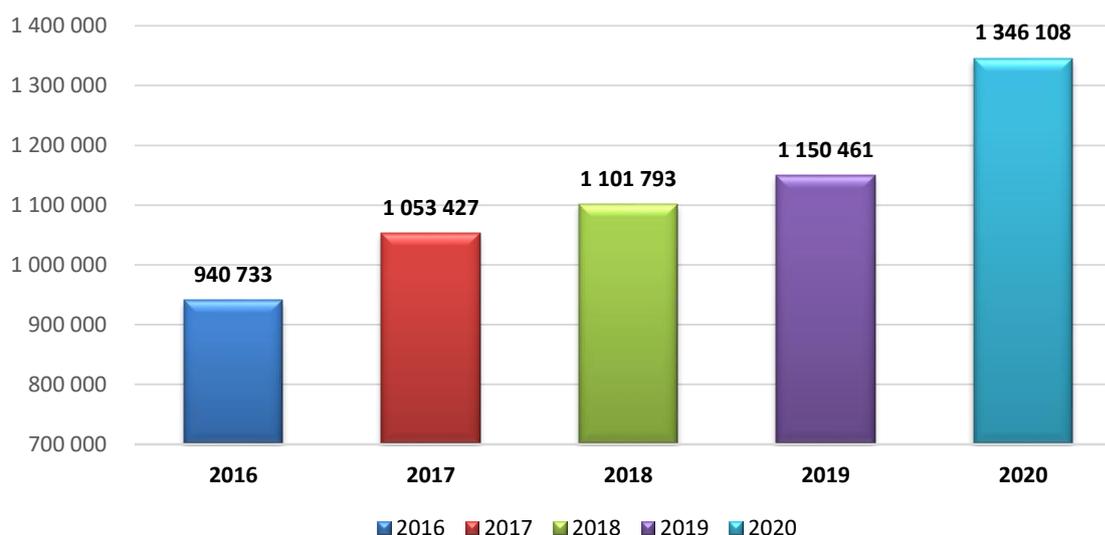
### LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) VERSÉE PAR LA CAF

Versée notamment par la CAF, la PSU est, après la subvention municipale, le deuxième poste de recettes du CCAS. Les modalités de versement sont les suivantes :

- 70% d'acompte en année N selon les données d'activité prévisionnelles fournies à la CAF ;
- Le solde en année N+1 selon l'activité effectivement réalisée.

Entre 2019 et 2020, une augmentation de 17 % de la PSU a été constatée, du fait de la prise en compte du fonctionnement en année pleine des Libellules (acompte 2020 sur 12 mois).

### PRESTATION DE SERVICE UNIQUE VERSÉE PAR LA CAF 2016-2020



## L'AIDE EXCEPTIONNELLE VERSÉE PAR LA CAF

Consciente des difficultés financières engendrées par l'épidémie de la Covid-19, la CAF a mis en place un mécanisme d'aide exceptionnelle à destination de tous les gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) visant à compenser la baisse d'activité et la perte de ressources associée.

Le montant accordé au CCAS s'est élevé à 390 550,80 € dont 155 726,40 € pour les Libellules, 25 202,30 € pour les Mésanges, 128 726,80 € pour le Nid du Méjean et 80 895,30 € pour les Narcisses.

## LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) SIGNÉ AVEC LA CAF

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la commune et la CAF portant sur une durée de 4 ans. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. À ce titre, il finance une partie des actions menées par le CCAS concernant la petite enfance. La somme versée chaque année correspond à l'atteinte des objectifs de l'année passée.

Les recettes en provenance du CEJ ont augmenté de 32,76% entre 2019 et 2020 du fait de :

- L'augmentation de l'agrément du service d'accueil familial « Les Narcisses » de 42 à 45 places,
- L'ouverture du multi-accueil « Les libellules » avec 76 places,
- La prise en compte en année pleine de l'extension de l'agrément du Nid du Méjean de 62 à 65 places,
- La prise en compte en année pleine de l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> séance du lieu d'accueil enfants-parents « Les étoiles filantes » le samedi matin.

## ÉVOLUTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE 2016 ET 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Contrat enfance jeunesse	290 627	356 461	362 052	370 286	491 610

## LES PRESTATIONS DE SERVICES

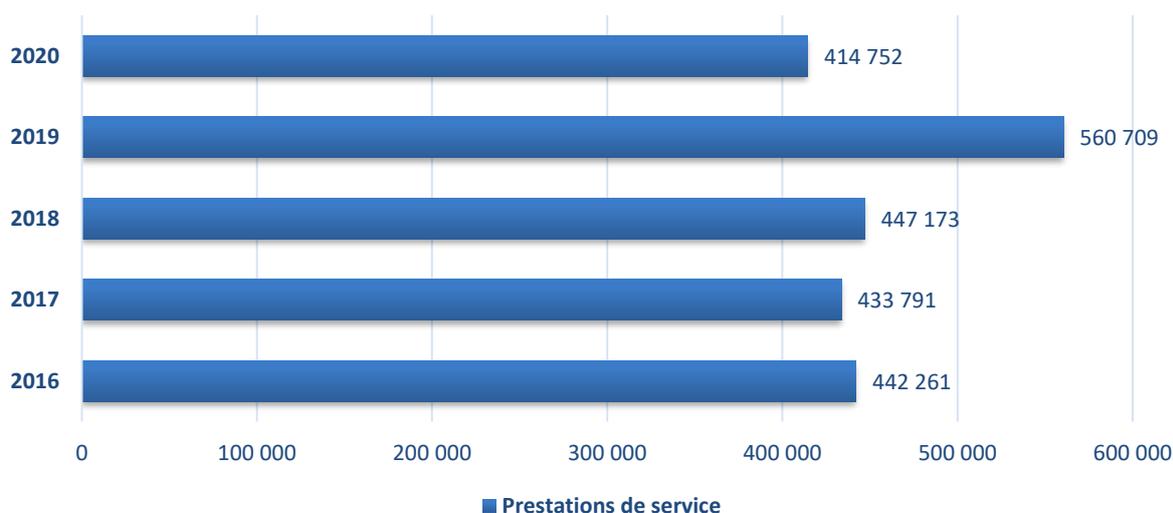
Au sein des prestations de services, les participations des familles pour les crèches constituent la principale recette (413 462,04 € en 2020). La tarification appliquée aux familles est définie en référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Elle correspond à un taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants dans la famille, dans la limite d'un « plancher » et d'un « plafond », définis annuellement par la Cnaf.

Les participations familiales ont été fortement impactées par l'épidémie de la Covid-19 : on constate une diminution de 35,19 % du montant des participations entre 2019 et 2020. Si l'on compare la somme encaissée avec les crédits inscrits au budget primitif 2020, l'écart s'élève à 192 037,96 € (605 500 € prévus).

En effet, les crèches ont été fermées pendant 2 mois (du 16 mars au 10 mai 2020) puis les accueils n'ont repris que progressivement suite au déconfinement. En fin d'année, le 2<sup>ème</sup> confinement est venu accentuer la perte de recettes.

En complément des participations des familles pour les crèches, on retrouve les encaissements de l'épicerie sociale « Cabassol », également impactés par la crise sanitaire (1 290,30 €).

### PRESTATIONS DE SERVICES 2016-2020



#### L'ÉTAPE

La convention liant le CCAS, le conseil départemental de l'Hérault et la maison des personnes handicapées de l'Hérault (MPHH) a été reconduite à l'identique, soit un soutien financier à hauteur de 90 000 € (45 000 € du conseil départemental et 45 000 € de la MPHH).

Comme depuis plusieurs années, le CCAS a obtenu des fonds en provenance de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de l'Hérault. Les sommes attribuées, à hauteur de 79 000 €, ont permis de couvrir l'ensemble des frais engagés (frais de personnel, déplacements, fournitures administratives, aides techniques...).

En 2020, du fait de la crise sanitaire, les revenus issus de la mise à disposition des salles de formation se sont élevés à 7 900 €, soit une baisse de 56,6 % par rapport à l'année 2019 (18 200 €). Les interventions sous forme de conférences et d'ateliers, ainsi que les actions réalisées dans le cadre de projets portés par des partenaires ont rapporté 7 867,20 € contre 18 062 € en 2019, soit une baisse de 56,4 %.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Par opposition à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS.

En 2020, les dépenses d'investissement se sont élevées à 92 289,00 € et les recettes d'investissement à 49 928,48 €, soit un déficit de 42 360,52 €.

Le solde d'exécution d'investissement reporté atteignant 55 078,26 €, la section d'investissement affiche un excédent global de 12 717,74 €.

## LA DETTE

Le CCAS de Lattes a poursuivi sa politique de désendettement en 2020.

En 2020, le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 3 511,20 € correspondant à :

- La dernière annuité (2 327,20 €) d'un prêt sans intérêts de 11 636 € accordée par la CAF de l'Hérault en 2014 pour la réhabilitation du multi-accueil « Le Nid du Méjean » ;
- L'avant-dernière annuité (1 184 €) d'un prêt sans intérêts de 5 920 € accordé par la CAF de l'Hérault en 2015 pour l'aménagement du jardin d'enfants « Les Flamants ».

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette s'élevait à 1 184 €.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine : achats de mobiliers, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers et d'études. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement 2020 se sont élevées à 92 289,00 € contre 109 678,01 € en 2019, soit une baisse de 15,9 %.

Cette somme a notamment été utilisée pour financer :

- Des travaux en régie : tableau électrique et pose de panneaux occultants aux Mésanges, réhabilitation des unités (revêtements muraux, peinture...) et création d'un abri extérieur au Nid du Méjean ;
- Le changement des sols souples dans 3 unités du Nid du Méjean ;
- Le changement du standard du CCAS ;
- L'achat d'ordinateurs portables pour la mise en place du télétravail ;
- L'achat de mobiliers...

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent notamment les subventions d'investissement, les nouveaux emprunts souscrits et les dotations aux amortissements.

Les recettes d'investissement 2019 se sont élevées à 49 928,48 € contre 126 651,31 € en 2019, soit une baisse de 60,6 % qui s'explique par l'affectation en 2019 d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 en excédents de fonctionnement capitalisés (80 000 €).

D'un montant de 5 363,17 € en 2019, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'est élevé à 6 538,09 € en 2020.